

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

*** **

AVIS

2^{ème} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2021

Vendredi 5 mars 2021- Hôtel de Région

**Présenté par
Monsieur Félix LUREL**
Président

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 08 janvier 2021, référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGAFF-JG/DAJA-MC/SA-AL/CR21-02- portant sur :

Ordre du jour :

- 1 - Présentation, approbation et vote du compte de gestion du payeur régional de l'exercice 2020;**
- 2 - Présentation et vote du compte administratif de l'exercice 2020;**
- 3 - Présentation du rapport de développement durable 2020 de la collectivité régionale;**
- 4 - Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2021;**
- 5 - Répartition du produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSC) pour l'année 2021**
- 6 - Modification de la composition de la commission tourisme;**
- 7 - Rapport de suivi des recommandations de la chambre régionale des comptes, suite à la transmission du rapport d'observations définitives, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Guadeloupe, des exercices 2014 et suivants.**

- - - -

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 3 mars 2021, en visioconférence a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.

Etaient présents:

Mmes : Joëlle BARTEBIN, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Gilberte FRENA, Mylène MUSQUE, Hélène NARAYANIN, Lucette VAIRAC.

MM : Hilarion BEVIS-SURPRISE, Gustave BYRAM, Thierry GARGAR, Félix LUREL, Claude KIAVUE, Claude NAZAIRE, Jean-Jacques JEREMIE, Joel RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINSILY, Alain SOREZE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.

Le Président et les membres du CCEE remercient M José GAYDU, directeur général adjoint chargé de l'administration et des finances, M David JANKY, directeur des affaires financières, Mme Francine GARNIER-ARBAUD, directrice environnement et cadre de vie , M Harry MEPHON, directeur de la culture et des sports, M Ludovic OSMAR, chef de service énergie à la direction de l'énergie et de l'eau, M Jean-Gabriel QUILLIN, directeur du désenclavement numérique, d'avoir éclairé leurs travaux.

Une semaine après le renouvellement de son bureau, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement s'est réuni en visio-conférence le 3 mars 2021, dans un contexte soumis à plusieurs contraintes :

- 1 - Un mouvement social intense ;
- 2 - Une crise sanitaire en croissance ;
- 3 - L'existence de désaccords ouverts entre ministère et Institutions dans certains domaines : eau, santé,...

Il a pu rendre l'avis ci-après

Dans la continuité de ses précédents avis, le CCEE apprécie l'approche synthétique et le souci de vulgarisation porté dans la rédaction des documents budgétaires soumis à sa sagacité. Cet effort de lisibilité est également constaté à la lecture du rapport de développement durable, notamment.

1 - Présentation, approbation et vote du compte de gestion du payeur régional de l'exercice 2020

Le CCEE a pris acte des opérations transcrites au compte de gestion du payeur et n'a pas d'observation particulière à formuler à ce sujet.

2 - Présentation et vote du compte administratif de l'exercice 2020

Le CCEE mesure la singularité du contexte sanitaire, social et économique, imposé par la pandémie et dans lequel s'est développée l'action régionale, l'année dernière.

Il note que les dépenses d'investissement montrent une remarquable progression, tout comme les taux d'exécution au regard des exercices précédents.

Le CCEE encourage donc la Région à poursuivre son effort, dans cette dynamique d'amélioration de l'exécution budgétaire.

Une constante fluidité de la chaîne comptable et financière en Région est indispensable, pour assurer l'efficacité de la commande publique et l'effectivité de l'action sur le terrain. Le développement et la durabilité des entreprises, des associations et des différents opérateurs publics et privés, ainsi que l'épanouissement des stagiaires, des apprentis et étudiants de Guadeloupe en dépendent directement.

Le CCEE s'interroge toutefois sur la structure des dépenses inscrites en fonctionnement et notamment sur la proportion attribuée aux frais de personnel, soit 31% des dépenses de fonctionnement. Ce qui place la Région Guadeloupe à un niveau de ratio supérieur, de 10 points, à la moyenne observée dans les autres régions de France. Les conseillers ont toute conscience du rôle régulateur des collectivités dans notre contexte insulaire.

S'agissant de la gestion du programme opérationnel (FEDER, FSE, FEADER), le CCEE relève la montée en puissance de la programmation des projets éligibles au fonds européens gérés par la Région.

En outre, il souligne avec satisfaction la création de la mission d'assistance technique aux pêcheurs. Il s'agit en effet d'un accompagnement indispensable à la survie de la filière, fortement pénalisée par l'exigence du renouvellement de ses embarcations.

Les conseillers ont porté une attention particulière sur les réalisations relevant des prérogatives directes du CCEE.

En matière de culture, de sports, de loisirs et d'enseignement

Le CCEE a pris acte du soutien de la région dans ces domaines et souhaiterait le voir prolongé et amplifié dans le prochain exercice.

Il prend note de l'action de la Région dans l'accompagnement de la communauté scolaire et de certains opérateurs culturels au cours de la pandémie de 2020 et regrette cependant que ce secteur demeure dans une situation encore préoccupante.

3 -Le Rapport développement durable 2020 de la Guadeloupe

Ce rapport retrace les politiques publiques menées par la collectivité régionale en 2020, en matière de développement territorial et de développement humain d'une part, mais aussi dans la gestion interne de son administration, d'autre part.

Les actions doivent se réaliser en cohérence avec les cinq finalités du développement durable déclinées comme suit :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale, et la solidarité entre territoires et entre générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- les modèles de production et de consommation responsables.

Outre l'avancée des différents documents de planification relatifs à la gestion des espaces naturels et de la biodiversité et aux problématiques de gestion des déchets, déjà examinés en cours d'exercice, le CCEE a apprécié la prise en compte de l'humain et la démarche en faveur de la qualité de vie au travail en Région.

La volonté de faire de la biodiversité un objectif de citoyenneté ainsi que l'inscription de la dynamique de développement durable dans la coopération caribéenne ont également retenu l'intérêt du conseil.

Le CCEE salue la création de l'Agence régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe au sein de laquelle il poursuivra son engagement en faveur de politiques publiques pertinentes à la hauteur des enjeux environnementaux de notre archipel.

Enfin, le CCEE invite également à saisir l'opportunité de la lutte contre les changements climatiques, comme une formidable option de sortie de crise car elle est porteuse de co-bénéfices en termes de création d'emplois, préservation de la santé et de plus de justice sociale et de solidarité.

4 - Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2021

Le CCEE approuve les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

Il s'agit d'un document stratégique intégrant deux hypothèses – une vision pessimiste et une autre plus positive, de reprise économique au mois de juin prochain, que la Région a choisi de privilégier.

Les objectifs de ces orientations budgétaires s'élaborent, autour de deux axes :

- le plan de relance auquel le CCEE a d'ores et déjà exprimé son adhésion le 10 décembre dernier,
- la programmation financière pluriannuelle de la collectivité régionale.

Le CCEE approuve les priorités proposées dans ce plan de relance et portées par les orientations budgétaires, à savoir :

- Assurer la pérennité des entreprises et favoriser la création d'emploi.
- Structurer et développer les filières stratégiques
- Investir dans les infrastructures essentielles pour le développement et la sécurité du territoire et de sa population
- Réussir la transition écologique
- Réussir la transition numérique
- Investir dans l'aménagement en équipements sportifs et structures culturelles de qualité

Dans le domaine de la culture

Plus particulièrement, il faut relever que ces orientations budgétaires promettent des évolutions attendues dans les champs d'attribution du CCEE, en particulier, dans le domaine de la culture, parent pauvre de l'action publique depuis plusieurs années.

Le CCEE encourage l'exécutif régional en la matière et constate la prise en compte d'objectifs innovants et ambitieux, aussi bien dans le domaine du patrimoine historique et culturel de la Guadeloupe, que dans les autres disciplines: les arts du spectacle, la création, la diffusion, le patrimoine matériel et immatériel, le cinéma. Le CCEE encourage la Région à élargir durablement les moyens alloués à la culture qui représente un levier essentiel dans le développement économique et touristique et constitue une plus-value pour le territoire.

Le CCEE salue les différentes propositions en faveur du développement de l'expression artistique dans notre archipel. Il est sensible à la prise en compte de certains besoins des opérateurs culturels de la Guadeloupe.

Au niveau du spectacle vivant, le CCEE adhère à la volonté de la Région de soutenir les cafés-culture et les résidences artistiques.

Il approuve les différents partenariats luttant contre la précarité des artistes et des acteurs de la culture ainsi que l'approche pluriannuelle d'une démarche à moyen terme.

Le CCEE se réjouit qu'une coopération se noue avec le Département et l'Etat, en l'occurrence, pour l'organisation d'une biennale d'art contemporain, permettant d'offrir une nouvelle visibilité à nos artistes locaux.

Les aides multiformes, à la production cinématographique audiovisuelle, secteur dans lequel foisonnent moult talents, ont également retenu la meilleure attention du conseil.

Certes, la question de la formation et de la professionnalisation des acteurs de la culture n'a guère été développée dans les orientations budgétaires.

En matière de sport

Dans un contexte difficile aussi pour le secteur sportif, amateur et professionnel, le CCEE relève les orientations proposées pour les financements du sport dans le budget régional 2021 et la volonté affichée d'«accentuer la promotion de l'Olympisme».

Pour réussir la relance dans le domaine sportif, le CCEE recommande à la collectivité régionale de cibler ses opérations d'accompagnement financier, de rénovation et de construction d'infrastructures, en coordination avec les orientations de l'Agence Nationale du Sport et du mouvement sportif guadeloupéen.

Dans ce cadre, il s'agirait de mettre en place le financement pour la couverture d'aires de jeux existantes et la réalisation d'un bassin olympique à la piscine intercommunale de Baimbridge destiné aux compétitions de haut niveau mais aussi aux lycéens et étudiants.

Les travaux sur les infrastructures sportives peuvent participer à la relance économique.

C'est pour cela que le CCEE suggère que les aides régionales, destinées aux collectivités ou aux clubs propriétaires soient rapidement mobilisées, afin de financer les travaux

d'entretien et de mise à niveau, avec deux objectifs prioritaires : la transition écologique et les conditions sanitaires.

Des appels à projets seraient efficaces pour préparer les rentrées sportives et scolaires 2021, avec des travaux réalisés par les PME et TPE de la Guadeloupe.

Le CCEE considère que les projets et financements affichés aux pages 27 et 28 de l'annexe 1bis et inscrits en priorité n°7 du plan de relance – « Investir dans l'aménagement du territoire en équipements sportifs et structures culturelles de qualité » ne sont pas en adéquation avec l'approche préconisée et les priorités proposées.

Le CCEE espère que ces priorités pourront être débattues puis actées dans le cadre de la conférence régionale du sport et de la conférence des financeurs, à venir.

Dans le domaine de l'Environnement et de l'Energie

Le CCEE alerte la Région quant à la nécessité d'inscrire au budget primitif régional de 2021 les crédits nécessaires à la mise en place du programme d'actions de l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe.

Le CCEE adhère à la démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans le domaine de l'énergie, sans oublier les autres secteurs contribuant à la transition énergétique de notre archipel.

5 - Répartition du produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSC) pour l'année 2021

6 - Modification de la composition de la commission tourisme;

7 - Rapport de suivi des recommandations de la chambre régionale des comptes, suite à la transmission du rapport d'observations définitives, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Guadeloupe, des exercices 2014 et suivants.

Concernant les points 5,6 et 7, le CCEE a pris connaissance des différents documents ainsi que des décisions qu'ils contiennent. Il en prend acte.

Basse-Terre, le 5 mars 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

